



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 26/05/2025
ID : 081-218100766-20250526-DECISION11-DE

DÉCISION DU MAIRE N° 11 DU 26/05/2025

Demande de Fonds de Concours CCSA

Rénovation du clocher de l'église de Cuq-Château

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu l'article L5214-16 du CGCT concernant les fonds de concours,

Vu la délibération de la communauté de communes Sor et Agout du 09 avril 2024 relative au fonds de concours 2024 pouvant être attribués aux communes membres pour la réalisation de projets communaux structurants,

Vu le règlement des fonds de concours pouvant être attribués par la communauté de communes Sor et Agout pour la réalisation de projets communaux structuraux,

Vu la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours,

Considérant le projet de rénovation du clocher de l'église Notre-Dame de la Nativité à Cuq-Château ;

Considérant qu'il convient de demander une subvention auprès de la Communauté de Communes Sor et Agout au titre des Fonds de Concours de l'année 2024 pour ce projet ;

Considérant que le montant de l'opération s'élève à 150 166,34 €HT, répartis comme suit :

- Travaux : 135 646,34 €HT
- Etudes, honoraires maîtrise d'œuvre, coordination SPS : 14 520,00 €HT

DECIDE

- DE SOLLICITER une subvention auprès de la Communauté de Communes Sor et Agout au titre des Fonds de Concours de l'année 2024 pour ce projet ;
- PRECISE que le plan de financement se présente de la façon suivante :

Financements	Dépense éligible	Taux	Montant	% subv
Etat (DETR)	150 166,34 €	35 %	52 558,00 €	35 %
Département	150 166,34 €		15 000,00 €	10 %
CCSA (FDC 2024)	150 166,34 €		7 689,75 €	5,1 %
Autofinancement			74 918,59 €	49,9 %
TOTAL			150 166,34 €	

A Cuq-Toulza, le 26 mai 2025.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

